
La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT



Intégration ESG

Gouvernance, Politique et Stratégie
2017

La responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier. C'est ainsi qu'Amundi a très tôt pris en compte les critères d'intérêt général - critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - dans ses analyses et ses décisions d'investissement, en complément des critères financiers.

Nous sommes convaincus que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur. Elle se traduit par la prise en compte des critères ESG dans notre gestion*, combinée à une politique d'engagement.

L'intégration ESG est sous-tendue par la conviction qu'une bonne politique de développement durable permet aux émetteurs une meilleure gestion des risques réglementaires ou de réputation et contribue également à l'amélioration de leur efficacité opérationnelle.

C'est pour l'investisseur une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme (risques financiers, opérationnels, de réputation...) et d'exercer pleinement sa responsabilité.

La notation ESG, qui repose sur un référentiel et une méthodologie solides, permet également de faire évoluer les entreprises vers de meilleures pratiques. Cette démarche incitative est complétée par une politique d'engagement formalisée autour de trois axes : l'engagement pour "influence", le recueil d'informations à des fins de notation ainsi que le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée.

Amundi se veut un acteur de progrès et d'évolution de son activité. La prise en compte des critères ESG dans sa gestion est un axe fort de développement et constitue l'un des quatre piliers fondateurs de sa stratégie.

C'est ainsi que les entreprises et états les plus mal notés selon notre référentiel ESG sont exclus de toutes les gestions* d'Amundi.

En termes d'Investissement Socialement Responsable (ISR), Amundi se place parmi les leaders mondiaux avec 172 milliards d'euros d'encours ISR, représentant près de 15 % du total des encours gérés par Amundi¹.

1. Périmètre Amundi - Données au 31 mars 2017.

* Hors OPC indicieux et ETF - Exchange Traded Funds - contraints par leur indice de référence.

1. Une gouvernance dédiée

Pour appuyer sa démarche responsable, Amundi a mis en place une gouvernance dédiée et anime deux comités spécifiques, faisant l'objet d'un suivi régulier par le Directeur Général d'Amundi :

■ Le Comité ESG

Présidé par un membre de la Direction Générale, il se réunit au moins huit fois par an pour valider la notation ESG et se prononcer sur les émetteurs susceptibles d'être exclus des portefeuilles de gestion active d'Amundi du fait de leur notation.

■ Le Comité Consultatif

Présidé par une personnalité externe et composé majoritairement d'experts externes, il a pour mission de suivre l'évolution des sujets de société et des thématiques émergentes, et d'éclairer Amundi sur des points de doctrine et des controverses possibles.

[voir annexes, p.10 à 11]

2. Des moyens importants

Amundi s'est dotée de moyens importants pour implémenter sa stratégie ESG et ISR au sein du groupe :

- **17 analystes dédiés** aux sujets ESG (analyse extra-financière, recherche quantitative, corporate governance). Basés à Paris et à Tokyo, ils rencontrent les entreprises, contribuent à définir la politique de vote en Assemblées Générales d'Amundi, engagent le dialogue avec les entreprises et établissent des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds ;
- Ces analystes se basent sur l'expertise de **8 agences de notation ESG** partenaires européennes et nord-américaine, à couverture mondiale ;
- **5 000 émetteurs** sont notés sur les critères ESG ;
- **1 interface de distribution** disponible en temps réel dans les outils des gérants pour un accès aux notations extra-financières des émetteurs (entreprises et États) au même titre que les notes financières ;
- **35 gérants** de fonds ISR.

3. La politique d'engagement

La politique d'engagement d'Amundi s'articule autour de trois axes principaux : l'engagement pour influence, le recueil d'information à des fins de notation ainsi que le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

3.1 L'engagement pour influence

Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 6 thématiques :

- Le respect des droits de l'homme dans les secteurs pétroliers et miniers ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ;
- L'exercice responsable des pratiques d'influence des groupes pharmaceutiques et de l'industrie automobile,
- Les minerais provenant des zones de conflit ;
- L'impact environnemental lié au charbon dans le secteur de la génération d'électricité ;
- Le travail des enfants dans l'industrie du tabac et la production de cacao.

Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié annuellement par les équipes d'Analyse ESG et de Corporate Governance, et disponible sur www.amundi.com.

En complément des revues sectorielles, les analystes produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable, comme par exemple : l'eau, Les hydrocarbures non conventionnels, les perturbateurs endocriniens, l'huile de palme, etc. Ces études nous permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses. Certaines d'entre elles font l'objet de Discussion Papers ESG et sont disponibles sur le site internet d'Amundi dédié à ses publications de recherche (Research center).

Amundi soutient également des initiatives collectives internationales d'actionnaires. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

3.2 Le Recueil d'information à des fins de notation

Les rencontres avec les entreprises ont pour but d'affiner leur notation ESG. Avec l'appui de fournisseurs de données extra-financières, Amundi attribue une note Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à 5 000 émetteurs. Afin d'affiner ces notes, les analystes ESG rencontrent annuellement plus de 250 entreprises. Ces entreprises sont sélectionnées en fonction de la part d'Amundi dans leur capital et du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence. Cette mesure de la qualité des politiques ESG est un préalable indispensable à la mesure des progrès des entreprises dans le cadre de l'engagement pour influence.

3.3 Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée

■ Le vote

L'équipe de Corporate Governance vote systématiquement aux assemblées générales des entreprises françaises ou dont Amundi détient plus de 0,05 % du capital, soit environ 2 600 assemblées par an.

■ Le dialogue pré-assemblée

Amundi a mis en place un système formalisé de dialogue, avertissant les sociétés dans lesquelles ses positions sont les plus importantes, de ses intentions de vote, afin d'initier un dialogue et de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques. À côté de cette démarche proactive, Amundi est également ouvert à toutes les demandes de rencontres à l'initiative des émetteurs pour dialoguer sur les thématiques d'assemblées ou, plus généralement, sur la gouvernance. Ce second élément tend à prendre de plus en plus d'importance car il permet un dialogue plus en amont et plus constructif. En 2016, l'équipe de Corporate Gouvernance a ainsi rencontré et dialogué avec 240 émetteurs, entraînant des améliorations substantielles (justifiant une modification de nos intentions de vote) des pratiques des sociétés dans près d'une cinquantaine de cas.

4. Une politique d'exclusion stricte

Étant donné la responsabilité que lui confère sa position dans la gestion de l'épargne, Amundi applique, dans l'ensemble de sa gestion*, des règles d'exclusion qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire.

C'est ainsi qu'elle exclut :

- Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Les entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;
- Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial ;
- Les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes : crimes de guerre et crimes contre l'humanité ;
- Les émetteurs qui réalisent sensiblement plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne). En 2016, 199 entreprises et 4 États ont été exclus.

Nombre de cas et d'émetteurs concernés par les exclusions pratiquées par Amundi

Amundi	Armes controversées	Entreprises violant un ou plusieurs principes du pacte mondial**	États violant systématiquement un ou plusieurs principes du pacte mondial**	Entreprises dérivant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon	TOTAL
Nombre de cas identifiés	78	13	4	34	129
Nombre d'émetteurs concernés	98	42	4	59	203

Détail des entreprises exclues pour violation d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial

Cas identifiés	Nombre d'entreprises exclues	Secteur	Principes du pacte mondial** en cause
Cas 1	4	Real estate	1, 2
Cas 2	1	Energy	7, 8, 9
Cas 3	2	Energy	1, 7, 10
Cas 4	3	Automobiles & components	1
Cas 5	3	Capital goods	1, 2
Cas 6	7	Technology Hardware & Equipment	4
Cas 7	3	Materials	1, 7
Cas 8	10	Materials	1, 2, 7, 8, 9, 10
Cas 9	2	Materials	1, 7, 8, 9
Cas 10	4	Technology Hardware & Equipment	1, 2
Cas 11	1	Utilities	7, 8
Cas 12	1	Capital goods	1, 2, 5, 7, 8
Cas 13	1	Materials	1, 2, 7

Tableaux extraits du rapport d'engagement 2016 d'Amundi.

* Hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

** United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption." (unglobalcompact.org)

5. Un Investissement Socialement Responsable (ISR) rigoureux

Dans l'ensemble du groupe Amundi, pour être qualifié d'ISR, le processus de gestion doit respecter les critères suivants :

- **Intégration systématique d'une notation selon les critères "Environnement, Social et Gouvernance" (ESG) des émetteurs en portefeuille**, en respectant a minima les conditions suivantes :
 - la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à un niveau absolu, à savoir la note C et ce afin de garantir un seuil minimal de prise en compte des critères ESG ;
 - la note ESG moyenne d'un portefeuille ISR doit être supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence, calculée par l'équipe d'analyse ESG d'Amundi et ce afin de sélectionner des meilleurs émetteurs dans un univers d'investissement ;
 - avec au minimum 90 % des titres en portefeuille notés ESG.
- **Exclusion des émetteurs aux pratiques ESG les plus contestables**. Sont exclus à l'achat les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (émetteurs notés E, F ou G sur une échelle de A à G) afin d'éviter un risque financier et de réputation pour l'investisseur.

6. Une collaboration accrue entre les équipes

Amundi a choisi, depuis sa création, d'intégrer l'ESG au cœur de la gestion. Cela se traduit par une collaboration renforcée entre les équipes d'analyse extra-financière et financière, de gestion ISR et "traditionnelle", avec la diffusion des notes à l'ensemble des gérants.

- En amont du processus d'analyse extra-financière, les équipes d'analystes travaillent ensemble sur l'évolution des pondérations des critères ESG composant le référentiel ISR d'Amundi.
- En aval, des comités sectoriels mensuels réunissent les deux équipes d'Amundi concernées par le sujet. Les analystes ESG présentent les enjeux financiers et extra-financiers d'un secteur aux équipes de gestion, d'analyse et aux autres collaborateurs d'Amundi. Ces études présentent notamment les problématiques de développement durable du secteur, les bonnes et les mauvaises pratiques des entreprises et justifient les recommandations des analystes. Cela contribue à l'ancrage de l'intégration ESG chez Amundi.
- Les analystes extra-financiers et financiers ainsi que les gérants ISR et non ISR d'Amundi assistent, ensemble, aux road-shows financiers organisés par les entreprises. Cette démarche a un double objectif :
 - enrichir les informations financières et extra-financières des équipes,
 - sensibiliser la direction des entreprises à l'importance des critères ESG dans la politique de sélection de valeurs par Amundi et ainsi les encourager à les prendre en compte.
- Des comités ISR réunissent les analystes extra-financiers et les gérants. Ils permettent d'aborder le suivi de l'actualité de l'ISR, l'évolution de la couverture de l'analyse extra-financière, l'analyse des biais, les performances et la dynamique des recommandations de l'équipe. Enfin des points précis sont organisés pour examiner le cas des valeurs ayant connu une dynamique baissière ou haussière forte de leur note ESG.

7. Un outil-logiciel expert développé en interne

Les analystes ESG d'Amundi Expertise ISR ont développé une plateforme de collecte d'informations et de notations appelée SRI pour "Sustainable Rating Integrator". SRI permet la diffusion des notes ESG aux équipes de gestion et d'analyse financière. **À tout moment, un gérant connaît les notes financières et extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence.** L'ensemble des outils développés en interne, notamment les outils de contrôle de risque, sont connectés à SRI.

8. Une recherche quantitative et une analyse de performance des signaux ESG

Le rôle de la recherche quantitative est d'analyser la performance des signaux ESG en amont et en aval de la construction des portefeuilles pour une meilleure intégration dans les processus de gestion. En relation avec les analystes extra-financiers, la recherche quantitative mène des réflexions méthodologiques sur l'utilisation des données ESG des fournisseurs. Elle procède à des simulations historiques sur les critères ESG pour évaluer les enjeux sectoriels. Enfin, elle mesure a posteriori le comportement des titres selon leur notation ESG.

En relation avec les gérants, la recherche quantitative est force de proposition dans la mise en place des processus de gestion ISR, elle contribue à l'instauration de portefeuilles modèles ISR et assure le suivi du risque et de la performance d'un point de vue ISR/ESG.

9. Des solutions adaptées à toutes les cibles de clientèle

Amundi développe une offre de fonds ISR ouverts et des produits ESG sur-mesure dans toutes les classes d'actifs et selon différentes approches.

En épargne salariale, Amundi gère également une gamme complète de Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE) ISR.

L'offre sur-mesure proposée aux clients institutionnels s'articule autour de :

- La rédaction d'une charte ISR en ligne avec leurs valeurs ou celles liées à leur activité ;
- La création d'un référentiel de critères ESG par l'identification et la sélection de critères traduisant la charte et en les pondérant en fonction des différents secteurs d'activité ;
- La mise en œuvre de la note ESG en portefeuille, notamment dans les démarches de création ou de transformation de fonds en mettant en lumière les contraintes, les risques mais aussi les opportunités liés à la prise en compte des critères retenus.

Amundi peut exercer le droit de vote en Assemblées Générales pour son client selon la politique de vote et de dialogue d'Amundi ou selon les directives qui lui sont indiquées.

10. Une information transparente et actualisée

Amundi publie régulièrement des informations sur l'analyse ESG, sa démarche ISR, les travaux de son équipe de recherche, les produits, leur gestion, etc.

Des rapports extra-financiers sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à son indice de référence ou univers d'investissement. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations.

Des rapports complets sont adressés et commentés périodiquement aux clients institutionnels.

Par ailleurs, des comités financiers sont également tenus régulièrement et sur demande.

Amundi déploie, en parallèle, des actions de formation sur la finance responsable à destination de ses collaborateurs, auprès des conseillers financiers de ses réseaux de distribution partenaires et, plus généralement, des points d'information vis-à-vis de ses clients.

11. Des actions pour faire progresser l'industrie de l'Asset Management

Une participation active aux instances de place

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), de SIF européens (France, Espagne, Italie, Suède), des SIF canadiens, japonais et australien, de l'association française Entreprises pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Un soutien à la recherche académique

Amundi soutient activement ces deux chaires afin de faire progresser la recherche académique dans le domaine de la finance responsable :

- **Chaire académique "Finance durable et Investissement Responsable"**, créée en 2007, parrainée par l'Association Française de Gestion (AFG) et pilotée par l'École Polytechnique et l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) de Toulouse ;
- **Chaire "Économie du Climat"**, une initiative de CDC Climat et de l'Université Paris-Dauphine sous l'égide de la Fondation Institut Europlace de Finance. Nous soutenons son initiative de recherche "Prix et Marchés du Carbone".

Un think tank : le Comité Medicis

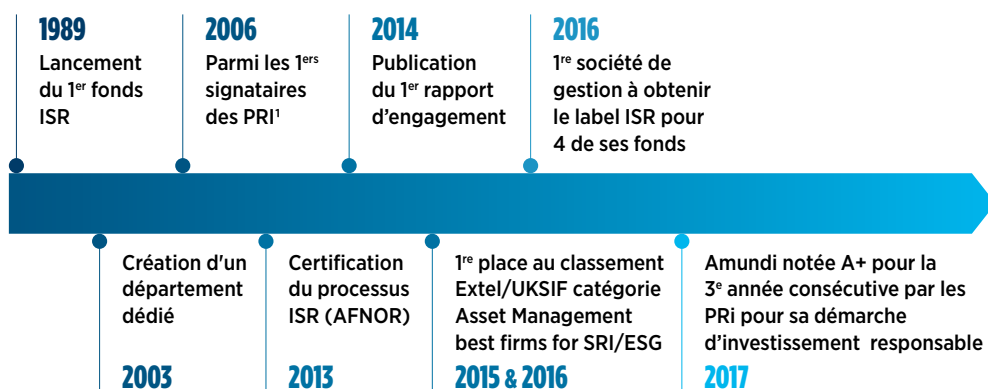
Le Comité Medicis, groupe de réflexion dédié à la finance responsable, a pour vocation d'aborder les grandes questions de société actuelles dans leur rapport avec la finance, avec un double objectif :

- Éclairer Amundi dans la définition de sa politique d'investissement ;
- Plus largement, contribuer aux débats de société, en permettant à Amundi d'assumer et d'exercer pleinement son rôle sociétal.

Placé sous la présidence du directeur général d'Amundi, le Comité Medicis réunit des personnalités reconnues d'horizons et de nationalités différents : économistes, philosophes, scientifiques, sociologues, chefs d'entreprises, représentants du monde associatif.

Annexes

A. Amundi, un acteur pionnier de la finance responsable



La gestion ISR a été développée **dès 1989** avec le lancement d'un des premiers fonds éthique, le FCP Hymnos.

Dès 2000 Amundi s'est dotée d'une équipe d'analystes extra-financiers dédiée et a regroupé la gestion des fonds ISR sous la responsabilité d'un gérant spécialisé.

En avril 2002, la gamme de FCPE socialement responsables (Amundi LABEL), a été l'une des trois premières offres parmi 33 à recevoir le **"label" du Comité Intersyndical** sur l'Épargne Salariale (CIES)².

En 2003, est créée IDEAM – Integral Development Asset Management – (filiale d'Amundi) qui a la particularité de consacrer l'intégralité de son métier à l'Investissement Socialement responsable et qui s'est positionnée, d'un point de vue historique, comme la 1^{ère} société de gestion française dédiée à ce type d'investissement.

En mai 2006, Amundi signe les **PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)** une initiative lancée par les Nations Unies, et s'engage à prendre en compte les questions ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans ses gestions.

L'année 2008 est une année charnière dans l'organisation et la diffusion de l'analyse et la recherche extra-financière au sein d'Amundi. Les processus de gestion, qui jusqu'alors s'appuyaient sur les analyses internes d'Amundi ou sur celles d'IDEAM, ont dorénavant accès à une seule source, centralisée chez IDEAM, où les moyens techniques et humains ont été regroupés.

Ce positionnement distingue Amundi celui de ses concurrents dans la mesure où l'analyse, la recherche extra-financière et la promotion de l'ISR, considérées comme expertises à part entière, sont regroupées et ont vocation à irriguer toutes les gestions du groupe.

En 2010, Amundi a fait de l'engagement sociétal l'un de ses piliers stratégiques en développant la prise en compte dans ses politiques d'investissement, des critères de développement durable et d'utilité sociale, en plus des critères financiers.

Amundi, leader³ dans la gestion d'actifs, se veut aussi acteur de progrès et d'évolution de son environnement. Le groupe s'est fixé l'objectif ambitieux de développer très significativement ses encours ISR et d'élargir son offre de fonds thématiques à forte utilité sociale.

1. PRI : Principles for Responsible Investment

2. <http://ci-es.org/>

3. Périmètre Amundi - N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe Continentale - Source IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à décembre 2016.

Cet engagement s'est traduit **en 2011** par l'affirmation des principes qui régissent la gestion ISR d'Amundi.

Le 30 septembre 2011, Amundi a intégré sa filiale IDEAM au sein de son pôle métiers Institutionnels et Distributeurs Tiers (IDT), afin de disposer de l'organisation la mieux adaptée pour accompagner ses ambitions de croissance dans le domaine de l'ISR.

En 2013, Amundi AM est la première société de gestion dont la démarche ISR a été certifiée par l'AFNOR. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu nous permet d'afficher des engagements de service (mode de gouvernance, garantie d'expertise, traçabilité des données, information, réactivité...) vis-à-vis de nos clients tout en assurant l'encadrement par un dispositif de pilotage interne.

Dans une démarche de progrès, Amundi a publié le premier **rapport d'engagement en 2014**.

En 2015, Amundi se classe à la **première place de l'étude 2015 SRI & Sustainability** publiée par WeConvene Extel et le UKSIF (UK Sustainable Investment and Finance Association), dans la catégorie Asset Management best firms for SRI/ESR⁴.

Au cours de l'année 2015, Amundi a été très actif en matière de financement de la transition énergétique et écologique (TEE). Au-delà de sa participation à la principale initiative de place (Green Bonds Principles) et de sa signature de la déclaration de Paris sur les Green Bonds, Amundi a lancé son propre fonds dédié aux obligations vertes, Amundi Green Bonds.

En 2016, Amundi devient la première société de gestion à obtenir le Label ISR créé par le Ministère des Finances et des Comptes publics pour 4 de ses fonds. Ce Label ISR vise à favoriser une meilleure visibilité de l'offre de fonds ISR par les épargnants et notamment les particuliers.

L'année 2016 fut également marquée par le lancement par Amundi du fonds Amundi Impact Green Bond, qui vient enrichir l'offre déjà existante en matière de financement de la transition énergétique et écologique.

La même année, Amundi se classe à nouveau à la première place du classement SRI & Sustainability publié par Extel et le UKSIF dans la catégorie "Asset Management best firms for SRI/ESG"⁴.

En 2017, Amundi se voit attribuer **le score A+ par les PRI⁵, pour la 3^e année consécutive**. Cette note reflète la qualité de l'analyse ESG d'Amundi et sa capacité à intégrer les critères ESG dans ses différentes gestions.

4. www.extelsurveys.com

5. Le questionnaire "Transparency report" est disponible sur www.amundi.com

B. Gouvernance

Le Comité ESG

Les principales missions du Comité de notation et de politique de vote sont de :

- Valider les notations de tous les émetteurs ;
- Se prononcer sur les émetteurs susceptibles d'être exclus des portefeuilles ISR (notes E et F) ;
- Se prononcer sur les propositions d'exclusion des émetteurs de l'ensemble des portefeuilles gérés par Amundi (note G) et formuler sa recommandation à la Direction Générale d'Amundi.

La notation est préparée par l'équipe d'analyse ESG d'Amundi.

Périmètre de compétences

La notation ainsi validée s'applique à l'ensemble des fonds gérés par Amundi* (toutes entités, en France et à l'international).

Concernant les changements de notation pouvant conduire à une exclusion des émetteurs à l'achat :

- Notes E et F : prise en compte immédiate des changements de notation pour les portefeuilles ISR ;
- Note G : prise en compte du changement de notation pour l'ensemble des portefeuilles gérés par Amundi, après validation de la notation par la Direction Générale.

Composition du Comité

Ses membres permanents sont :

- Un membre de la Direction Générale d'Amundi, qui préside le Comité,
- Le Directeur "Recherche, Stratégie et Analyse" d'Amundi, qui en est Président suppléant,
- Le Directeur d'Amundi Expertise ISR,
- Le Responsable "Analyse ESG" qui présente les notations des émetteurs et en particulier les changements de notes,
- Les Responsables des Lignes Métiers Gestion : Actions, Taux, Diversifiée (ou leurs représentants dûment désignés),
- Le Responsable "Corporate Governance" d'Amundi,
- Le Secrétaire Général du Pôle Pilotage et Contrôle",
- La Responsable des relations extérieures d'Amundi Expertise ISR, qui assure le secrétariat.

Toutes les personnes invitées par le Président peuvent également être conviées, sur une base ad hoc, au Comité ESG.

Le Comité consultatif

Ce Comité consultatif est composé majoritairement d'experts externes. Il a pour mission de suivre l'évolution des sujets de société et des thématiques émergentes. Les travaux de ce Comité doivent également permettre d'éclairer Amundi sur des points de doctrine et d'anticiper les controverses possibles. Le Comité consultatif émet des avis transmis au Comité de notation pour prise de décision. Ce Comité peut également faire appel à des compétences externes, ONG par exemple, sur les sujets sur lesquels il doit se prononcer comme le travail des enfants ou les motifs d'exclusion des États. Ces instances se situent en amont des fonctions de contrôle qui visent, elles, à s'assurer du respect des règles imposées aux portefeuilles ISR.

* Hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

Document destiné exclusivement aux investisseurs professionnels.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des produits agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur, disponible sur le site www.amundi.fr ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (Voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus)

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Ces Informations sont réputées exactes à Août 2017.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.